

Adresse des administrateurs du directoire du département de la Haute-Vienne, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du directoire du département de la Haute-Vienne, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 258-259;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21459_t1_0258_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 11 brumaire an III

(samedi 1^{er} novembre 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance s'ouvre à onze heures et commence par la lecture de plusieurs adresses.

1

Les administrateurs des départemens du Bas-Rhin^c, de la Haute-Vienne^b et du Doubs^c; le conseil général de la commune d'Angers [Maine-et-Loire]^d; le comité révolutionnaire de la commune de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne^c, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple, l'invitent à rester à son poste en maintenant le gouvernement révolutionnaire et lui jurent un entier dévouement.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

a

[Les administrateurs du département du Bas-Rhin à la Convention nationale, Strasbourg le 27 vendémiaire an III] (2)

Citoyens Représentans,

Si le 10 Aout a fondé la République, le 10 thermidor l'a sauvé. Un funeste système de terreur en glaçant le sentiment avait préparé de nouvelles armes à la tyrannie. Votre fermeté, votre énergie ont abattu cette hydre : vous faites plus encore, vous venez de proclamer la sévérité et la justice, vous avez pris l'engagement de poursuivre sans relâche les factieux; vous ne voulez plus que des intrigans étouffent la voix de la Représentation nationale et osent parler plus haut qu'elle; enfin vous venez d'éclairer la France sur ses destinées.

Les principes de justice et de vertu que vous avez consacrés assurent à jamais le bonheur et la gloire du peuple français. Nous vous en félicitons. Continués vos travaux. Achevez l'ouvrage immortel que vous avez si dignement commencé, les trophées les plus brillans vous attendent au terme heureux de votre carrière; le respect, l'amour et les bénédictions d'un grand peuple qui vous devra son bonheur.

Quant à nous étrangers à toutes factions notre point de ralliement sera toujours la Convention; c'est elle qui fait nos espérances et qui réunit nos vœux; c'est dans elle que nous voyons le salut de la Patrie.

Vive la Convention nationale, vive la République française une et indivisible.

CAREY, président, BARBIER, secrétaire
et 4 autres signatures.

b

[Les administrateurs du directoire du département de la Haute-Vienne à la Convention nationale, s. d.] (3)

Égalité, Liberté, fraternité ou la Mort.

Representans

Les principes de justice et de bienfaisance consacrés dans votre adresse ont ramené la sérénité et ravivé la confiance entre tous les citoyens.

Les patriotes qui n'auroient jamais dû se laisser comprimer par la terreur qu'inspiroient les antropophages reprennent leur énergie; les fonctionnaires publics n'ont point à craindre les efforts de la calomnie; enfin les hommes respireront en paix, ils vivront à l'abri de toutes inquiétudes lorsque leurs actions seront commandées par l'amour de la patrie et dirigées

(1) P.-V., XLVIII, 140.

(2) C 323, pl. 1388, p. 3. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(3) C 323, pl. 1388, p. 2. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

par la vertu et la probité sans lesquelles il ne peut y avoir de société.

Grâces éternelles vous soient rendues représentans d'une grande nation, qui se donna la Liberté pour détester l'arbitraire; le règne de la loi est à l'ordre du jour, le Gouvernement Révolutionnaire est en pleine activité; vous voulez que le peuple soit heureux, vous faites son bonheur, vous avez fondé la République; votre sagesse et votre énergie l'ont sauvée, vive à jamais la République une indivisible et la Convention nationale.

Suivent 5 signatures.

c

[Les administrateurs du département du Doubs à la Convention nationale, Besançon le 24 vendémiaire an III] (4)

Representans du Peuple français

Vous venés de donner à la République une nouvelle preuve de votre amour et de votre constante sollicitude pour son bonheur.

Vous avés senti vivement que ce n'étoit pas assés que nos armées victorieuses renversassent les vils esclaves des despotes coalisés et tous les ennemis du dehors, qu'il falloit encore anéantir ceux qui voudroient dévorer le sein de leur patrie, que la mort du dernier tyran n'avoit pas étouffé entièrement toutes les factions.

Votre adresse sublime nous a rempli d'admiration et de reconnoissance; nous y avons trouvé ces principes de morale, de justice et d'humanité si chers à des coeurs vraiment républicains; nous y avons vû une marche sure pour éclairer le peuple et rendre l'énergie au Républicain que la terreur avoit comprimé. Désormais les scélérats, les traitres et les fripons paliront seuls; les traits qui les caractérisent sont trop frappants pour qu'on puisse les méconnoître. Sans doute ils n'oseront plus se montrer; mais s'ils tentoient jamais de relever leur tête hydeuse, la foudre nationale les auroit bientôt écrasés.

Nous vous renouvelons, citoyens Representans, l'hommage de notre entier devoiement et de notre empressement à propager les principes sacrés que vous venés de publier. Cette tache ne sera pas difficile à remplir, tous les coeurs vertueux sont embrasés du feu de l'amour le plus pur pour la Convention nationale; elle seule fait leur espoir et forme l'objet de leurs vœux, continués donc dignes representans, vos sublimes travaux, maintenés le régime révolutionnaire, et ne quittés le gouvernail du vaisseau de la République, que lorsqu'il sera entièrement assuré dans le port et que vous aurés établi solidement un gouvernement qui vous méritera les bénédictions de la postérité et servira d'exemple à l'univers.

A Besançon à la séance publique du matin du vingt quatre vendémiaire l'an trois de la République française une et indivisible.

DANGEL, *président*, JARMIER, *secrétaire général et 6 autres signatures.*

d

[Le conseil général de la commune d'Angers à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (5)

Legislateurs

Certains que toute la France partagerait vos sentimens sur l'évacuation du sol de la liberté par les esclaves des despotes, vous avez décrété le trois vendémiaire dernier que dans toutes les communes de la République, il seroit célébré des fêtes en l'honneur de nos braves frères d'armes qui avoient si vaillamment terrassé l'orgueil des ennemis du genre humain.

C'est particulièrement dans la journée memorable du trente vendémiaire que les habitans de la commune d'Angers ont fait eclater leurs veritables sentimens: Libres et degagés de tous mouvemens de crainte ou de terreur, ce qu'ils éprouvaient dans le coeur etait peint sur leurs figures. On y lisait tres distinctement leur horreur pour le despotisme, leur amour pour la liberté, l'égalité, leur vœu le mieux prononcé pour la prospérité de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Leur attachement à la Convention s'est manifesté de la maniere la plus eclatante; votre sublime adresse au peuple français a été entendue dans un entousiasme vraiment religieux. Cent fois le lecteur a été interrompu par les cris de Vive la République, Vive la Convention. Bezarde votre collegue qui a participé à cette fête a temoigné dans une harangue beaucoup applaudie toute la sensibilité que lui inspiroient les sentimens des citoyens si dignes de la République et cependant si malheureux depuis la Révolution et en butte à tant de calomnies; quoiqu'il en soit Representans, croyez que dans quelque position que se trouvent nos concitoyens, ils sauront toujours, quant il le faudra, s'oublier eux-mêmes pour ne s'occuper que de la chose publique, qu'ils sont aussi idolâtres de la République que penétrés de reconnoissance pour la Convention nationale.

Vive la République une et indivisible; vive la Convention nationale, Vivent nos braves freres des armées, Perissent les despotes et leurs esclaves, les intrigans et tous les ennemis de la chose publique.

Angers le 5 brumaire an 3^e de la République une et indivisible.

Les membres du conseil general de la commune d'Angers.

Suivent 21 signatures dont celles de 6 officiers municipaux et de 7 notables.

(4) C 323, pl. 1388, p. 1. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(5) C 323, pl. 1388, p. 4. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).